

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

**Décision du 17 juin 2013 relative à l'approbation des schémas directeurs de signalisation
de direction de la route nationale RN 274 et de l'autoroute A 311**

NOR : DEVS1306409S

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;
Vu le décret du 19 août 1986 approuvant la convention passée entre l'État et la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, modifié par le décret n° 2011-17 du 5 janvier 2011, notamment l'article 13 du cahier des charges annexé ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié notamment par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes ;
Vu la décision du 11 juillet 1978 relative à la signalisation des autoroutes A 31 et B 31 ;
Vu la décision du 16 septembre 1991 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 36 ;
Vu la décision du 29 septembre 1992 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 38 ;
Vu la décision du 28 mai 1996 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 39 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, notamment ses articles 80 et 81 ;
Vu la demande de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne du 8 juin 2012 pour la prise en compte de modifications du schéma directeur de signalisation de direction de la liaison nord-ouest de l'agglomération dijonnaise (LINO) et de la RN 274 ;
Vu l'avis émis par la réunion interservices du 2 juillet 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé le numéro 48 de l'échangeur de l'autoroute A 311 figurant à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Sont approuvés les numéros 34 à 47 des échangeurs de la route nationale RN 274 figurant à l'annexe II de la présente décision.

Article 3

Sont approuvés les schémas directeurs de signalisation de direction :
– de l'autoroute A 311 figurant à l'annexe I de la présente décision ;
– de la route nationale RN 274 figurant à l'annexe II de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera notifiée au directeur des infrastructures de transport, au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est et au président de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR), qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juin 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*

F. PÉCHENARD

Nota – Les annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et mises en ligne sur le site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr>.

ANNEXE I

SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION DE L'AUTOROUTE A 311

Sens 1 : BEAUNE -> PARIS		A 311		Sens 2 : PARIS -> BEAUNE		Observations
Mention de filante (bleu)	Mention de sortie (vert-blanc) Terminal Rail Route	Echangeur n° (N° 48)	Mention de filante (bleu) ((LYON)) ((CHALON S/S, péage)) ((BEAUNE))	Mention de sortie (vert-blanc) Terminal Rail Route	(bleu)	
Annexe n° 2 : schéma directeur de signalisation de direction de la RN 274						
Sens 1 : BEAUNE -> PARIS		RN 274		Sens 2 : PARIS -> BEAUNE		Observations
Mention de filante (vert-blanc)	Mention de sortie (bleu-vert-blanc)	Echangeur n° (N° 47)	Mention de filante (bleu-vert-blanc) LYON péage A31 CHALON S/S, péage BEAUNE péage Terminal Rail Route	Mention de sortie (bleu-vert-blanc) CHALON S/ SAONE BEAUNE MARSANNAY LA COTE CHENÔVE DIJON-SUD	(bleu) (vert)	
A38 PARIS NANCY TROYES DIJON-CENTRE	MARSANNAY LA CÔTE CHENÔVE LONGVIC DIJON-SUD X DIJON-BOURGOGNE		(A31) LYON)) BEAUNE)) ((DIJON-SUD))	ST JEAN DE LOSNE LONGVIC PARC D'ACTIVITÉS DE LONGVIC X DIJON-BOURGOGNE	(vert)	
A38 PARIS NANCY TROYES DIJON-CENTRE	BESANCON DOLE A31 NANCY TROYES péage		LYON BEAUNE DIJON-SUD	GENÈVE BESANCON DOLE	(bleu) (vert)	Sens 1 et 2 : AUXONNE, GENLIS et CHEVIGNY ST SAUVEUR signalés sur D71 en amont de l'échangeur
A38 PARIS NANCY TROYES DIJON-CENTRE	DIJON-CENTRE UNIVERSITÉ		LYON BEAUNE BESANCON DIJON-SUD	UNIVERSITÉ	(vert)	
A38 PARIS)) ((NANCY)) ((TROYES)) ((DIJON-NORD))	QUETIGNY PISCINE OLYMPIQUE P+R MIRANDE-COUBERTIN		(A31) LYON)) ((A39 BESANCON)) ((DIJON-SUD))	QUETIGNY PISCINE OLYMPIQUE P+R MIRANDE-COUBERTIN	(vert)	

ANNEXE II

SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION DE LA RN 274

Sens 1 : BEAUNE -> PARIS		Sens 2 : PARIS -> BEAUNE		Observations
Mention de filante (vert-blanc)	Mention de sortie (vert-blanc)	Mention de filante (vert-blanc)	Mention de sortie (vert-blanc)	
<p>(A38) PARIS)) (NANCY)) (TROYES)) (DIJON-NORD))</p>	<p>GRAND STADE * CHU LE BOCCAGE PAR PORTE DE MIRANDE (DIJON-NORD))</p>	<p>(A31) LYON)) (A39) BEAUNE)) (A39) BESANCON)) (DIJON-SUD))</p>	<p>GRAND STADE * CHU LE BOCCAGE PAR PORTE DE MIRANDE</p>	(vert)
<p>A38) PARIS)) NANCY)) TROYES)) DIJON-NORD</p>	<p>VESOUL GRAY ARC S/ TILLE ST APOLLINAIRE</p>	<p>LYON BEAUNE A31) NANCY péage)) A39) TROYES péage)) DIJON-SUD</p>	<p>VESOUL A31) NANCY péage)) TROYES péage)) GRAY ARC S/ TILLE ST APOLLINAIRE</p>	(vert)
<p>(A38) PARIS)) (NANCY)) (TROYES))</p>	<p>PARC D'ACTIVITES CAP NORD CENTRE CLEMENCEAU</p>	<p>(A31) LYON)) (A31) NANCY péage)) (A39) TROYES péage)) (A39) BESANCON)) (DIJON-SUD))</p>	<p>CENTRE CLEMENCEAU</p>	<p>(vert) Sens 1 : DTZ à implanter en amont de la sortie 41 : Accès à DIJON-NORD : sortie 41 sortie 40 sortie 39 sortie 38 sortie 37</p>
<p>(A38) PARIS)) (NANCY)) (TROYES))</p>	<p>Parc d'Activités de l'Europe</p>	<p>(A31) LYON)) (A31) NANCY péage)) (A39) TROYES péage)) (A39) BESANCON)) (DIJON-SUD))</p>	<p>PARCS D'ACTIVITÉS - CAP NORD - L'Europe</p>	(vert)
<p>(A38) PARIS)) (NANCY)) (TROYES))</p>	<p>PARC D'ACTIVITES VALMY</p>	<p>(A31) LYON)) (A31) NANCY péage)) (A39) TROYES péage)) (A39) BESANCON)) (DIJON-SUD))</p>	<p>PARC ZÉNITH PARC D'ACTIVITÉS VALMY</p>	(vert)

Sens 1 : BEAUNE -> PARIS		Sens 2 : PARIS -> BEAUNE		Observations
Mention de filante (bleu-vert-blanc)	Mention de sortie (vert-blanc)	Mention de filante (vert-blanc)	Mention de sortie (vert-blanc)	
A38 PARIS CHÂTILLON DIJON-OUEST	NANCY CHAUMONT TROYES LANGRES IS SI TILLE TOISON D'OR	A31 LYON A31 TROYES A39 BESANCON DIJON-SUD	NANCY CHAUMONT TROYES LANGRES IS SI TILLE TOISON D'OR	(vert)
(A38 PARIS) CHÂTILLON DIJON-OUEST	FONTAINE LES DIJON AHUY	(A31 LYON) (A31 TROYES) (A39 BESANCON) (DIJON-AUTRES QUARTIERS)	FONTAINE LES DIJON AHUY	(vert) Sens 2 : D72 à implanter en amont de la sortie 37 : Accès à DIJON-MORD : sortie 37 sortie 38 sortie 39 sortie 40 sortie 41
(A38 PARIS) CHÂTILLON DIJON-OUEST	DAIX			(vert)
A38 PARIS CHÂTILLON DIJON-OUEST	TROYES CHÂTILLON SI SEINE TALANT CIRCUIT DIJON-PRENOIS	A31 LYON NANCY TROYES A39 BESANCON DIJON-AUTRES QUARTIERS	TROYES CHÂTILLON SI SEINE TALANT DAIX CIRCUIT DIJON-PRENOIS	(vert)
PARIS AUXERRE NEVERS AUTUN	DIJON-OUEST PLOMBIÈRES LES DIJON	A31 LYON NANCY TROYES A39 BESANCON DIJON-AUTRES QUARTIERS	DIJON-CENTRE DIJON-OUEST	(bleu) Sens 1 : MONTBARD à indiquer sur D71 en amont de l'échangeur